

BAC

TRIMESTRIEL
Prix : 1 Euro

BULLETIN DES AGRÉGÉS ET DES CERTIFIÉS

Juin-juillet-août
2006

SYNDICATS e.i.L. FÉDÉRÉS UNITAIRES

e. comme *Efficacité*
i. comme *Indépendance*
L. comme *Laïcité*

N°19

Bulletin des Agrégés et Certifiés
de l'Éducation Nationale

SNCA
Certifiés, Agrégés e.i.L.

5, rue Clisson 75013 Paris
Tél. : 06 84 57 20 75
Fax : 01 53 94 07 53
@ : FR41@wanadoo.fr
Site : www.snca-nat.com

EDITO

La privatisation de l'École publique est en marche ...

Les milliers de suppressions de postes dans le secondaire sont la manifestation de la mise en place de la *Loi Organique relative aux Lois de Finance* (LOLF) dont la « **fongibilité asymétrique** » fait une arme redoutable contre l'emploi. Mais pas seulement. Combinée au projet d'établissement, ou ce qui en tiendra lieu, bientôt piloté par le « **conseil pédagogique** », où siègeront des individus étrangers à l'École, et acquis au chef d'établissement, elle va permettre, par la concurrence entre les profs, d'exercer une pression accrue sur les rémunérations et, avec la NGP qui est une atteinte supplémentaire à l'égalité dans le déroulé des carrières, deviendra un moyen de chantage sur les collègues pour les rendre de plus en plus dociles s'ils veulent continuer à exercer un métier qui est leur gagne (de plus en plus petit) pain.

Les élèves et leurs familles par la grâce de cette LOLF, produit conjoint des différentes composantes de la caste politique dirigeante (Fabius en est l'inventeur, Jospin la fait voter, Raffarin l'expérimente, Villepin l'applique.) constateront vite que l'égalité de droit à l'accès à l'instruction et à l'éducation a vécu. Les stratégies familiales joueront alors à plein pour faire admettre leurs enfants dans un établissement mieux « **managé** » que les autres. Mais ces stratégies ne sont l'apanage que de quelques *happy few* ... Pour le tout venant, il y aura les établissements ne dispensant que parcimonieusement, autour du fameux socle commun qui ressemble de plus en plus à une peau de chagrin, quelques disciplines aux horaires fluctuants dispensées par des profs payés au rabais.

Il est vrai qu'il restera la possibilité de faire passer par l'apprentissage, version Borloo, 500 000 élèves qui échapperont ainsi aux restrictions drastiques des enseignements issus de l'Encyclopédie et des Lumières, tout en bénéficiant des profs les mieux formés et les plus choyés, payés par le contribuable pour former la milice enseignante du Patronat ! Plus question, sinon dans des discours convenus et creux, de se soucier de la formation du futur citoyen. Quand on ne le reconduit pas à la frontière d'un pays inconnu, le futur citoyen (!) a-t-il vraiment besoin de penser ? Quand il pense, il ne vote pas comme on lui demande de le faire et, ensuite, notre pauvre classe politique dirigeante ne sait pas comment utiliser ce vote par trop indépendant ... Alors elle fait comme s'il n'avait pas eu lieu, comme si le Peuple n'avait rien dit.

L'École de la République se meurt. Et les coups de gueule tardifs des organisations syndicales ayant pignon sur rue ne changeront pas l'Histoire. Elles se sont tellement impliquées dans la cogestion qu'elles apparaissent aux yeux de ceux qui nous gouvernent des sortes de lions, certes encore rugissants, mais sans dents, sans griffes et sans crinière. J'ose espérer que je me trompe : mais cette rentrée m'apparaît comme le lever de rideau d'un autre 2003, d'un autre échec, d'une autre trahison...

A moins que les Républicains osent paraître ce qu'ils sont et prennent en main la reconquête de l'École de la République, celle du Peuple.

Françoise Roche
Secrétaire Générale

Ce BAC n° 19 est le seul
authentique

SOMMAIRE

Edito - La privatisation
de l'École est en marche P 1

Avant et après
La Bourboule P 2

Motion de congrès P 3 à P 6

Tarif des cotisations P 7

Bulletin d'adhésion P 8

BAC N° 19
Juin-juillet-août 2006
TRIMESTRIEL

Directeur de la Publication
Françoise ROCHE

N° CPPAP : 0907S 06175
N° ISSN : en instance

CONCEPTION
&

REALISATION
au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Avant et après La Bourboule

Le 16 mai 2006, le TGI de Paris s'est prononcé sur le fond de l'affaire du congrès fédéral extraordinaire du 20 mai 2005, auquel le SNCA e.i.L. n'avait pas été convoqué réglementairement, qui avait réécrit les statuts fédéraux pour élargir aux certifiés et agrégés le champ de syndicalisation du SNETAA et qui, par conséquent, **avait exclu le SNCA e.i.L. de la fédération EIL**. L'arrêt de la cour a invalidé ce congrès, déjà déclaré « **manifestement illicite** » en septembre 2005.

Convoqué au congrès fédéral ordinaire qui se tenait les 18 et 19 mai dernier à LA BOURBOULE, le SNCA e.i.L. a décidé de n'y déléguer que sa seule Secrétaire Générale nouvellement réélue.

Ce congrès a récidivé (dans les formes cette fois !) le congrès du 20 mai 2005. Il a donné à la Fédération des statuts tellement en contradiction avec la tradition syndicale démocratique qu'il a, de fait, mis à mort EIL, son esprit et son héritage venus d'AUTREMENT. Une analyse en sera publiée sur le site ainsi que l'intervention de Françoise Roche. Le SNETAA a reçu en cadeau de décès le champ de syndicalisation du SNCA e.i.L., et ce dernier a été exclu de cette fédération devenue un monstre syndical même pas digne de Disneyland !

Le SNCA e.i.L. est donc sans fédération, mais le seul héritier des valeurs et des principes de l'EIL de LAMOURA et d'AUTREMENT.

Le Secrétariat National étudiera prochainement – c'est un mandat de son dernier congrès national – les modalités lui permettant d'œuvrer à l'unité du combat revendicatif des personnels de l'Education Nationale.

Mais une chose est absolument claire et assurée : **le SNCA e.i.L. continue le combat du syndicalisme indépendant, car seule l'indépendance permet l'efficacité et le succès des luttes, et celui de la Laïcité républicaine dans la fidélité à la Charte d'Amiens. C'est pour cela qu'il s'est créé, c'est aussi pour cela qu'on a voulu le spolier, mais c'est aussi pour cela qu'il a triomphé de la malfaisance des pseudo-syndicalistes in-indépendants.**

**CONGRES / CONGRES / CONGRES / CONGRES /
CONGRES / CONGRES / CONGRES / CONGRES /**

CONGRES NATIONAL DU 11 MAI 2006

Motion générale

Le Congrès National ordinaire du SNCA e.i.L qui s'est tenu au siège de l'organisation le 11 mai 2006 s'est donné les mandats contenus dans la motion générale qu'il a adoptée et dont le texte suit :

I – CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2005

Le Congrès **confirme les mandats** donnés au SNCA e.i.L. lors de son congrès national extraordinaire du 3 mai 2005 (défense et promotion de la MGIEN, accueil des primo-arrivants, avenir des enseignements FLE et FLS, action conjointe des titulaires et contractuels contre la dénaturation des postes et des emplois suscitée par la loi FILLON et la LOLF).

II - NÉCESSITÉ D'UNE ALTERNATIVE À L'IMPUISSANCE DU SYNDICALISME D'AUJOURD'HUI

La situation du syndicalisme, englué dans la cogestion et l'inaction, incapable de lutter efficacement contre la déréglementation du travail et des acquis sociaux, voué à l'échec chaque fois qu'il s'agit de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs, **par ses pratiques mêmes d'indépendance, montre clairement que l'abandon de l'esprit et de la lettre de la Charte d'Amiens conduit la classe ouvrière, celle des femmes et des hommes au travail, dans l'impasse de l'individualisme, du communautarisme et de la désespérance.**

Fidèle aux mandats fédéraux d'EIL, le SNCA e.i.L. s'en tient à la *Charte d'Amiens* qui enjoint à l'organisation syndicale de fédérer les revendications du monde au travail pour que celui-ci réinvestisse dans l'unité et à son avantage la totalité du champ de la vie économique et sociale. C'est pourquoi, le SNCA e.i.L se doit de poursuivre la construction de la **Convention sur la Charte d'Amiens** afin de susciter beaucoup plus qu'une commémoration du centenaire de ce grand texte, c'est-à-dire **l'élaboration des outils qui doivent permettre au monde du travail de se réapproprier ce projet et de le faire aboutir, tant dans le cadre national qu'europpéen et international.**

III – DÉNIS DÉMOCRATIQUES ET RÉPUBLICAINS

Mais, il est bien évident que si la substitution au **syndicalisme revendicatif de masse et de combat** d'un syndicalisme d'appareil co-gestionnaire et quasi professionnel est possible, c'est que la connivence de la classe politique, elle aussi quasi professionnelle, lui est acquise. Or l'histoire récente de notre pays est une accumulation de dénis démocratiques et républicains :

- **1995** : le futur Président de la République mène sa campagne sur le thème de la « **fracture sociale** » dont on mesure chaque jour combien elle s'est amplifiée au cours de ses deux mandats.
- **2002** : le même fait une campagne axée sur « l'insécurité ». Il l'entend au sens vulgaire et restrictif d'insécurité civile, **laissant hors champ de son discours toutes les formes d'insécurité liées justement à la fracture sociale** ... Et cela débouche sur un second tour au cours duquel s'affrontent CHIRAC, lesté de son discours sécuritaire, et LE PEN dont le « sécuritaire », nourri de racisme, est le fond de commerce !
- **2003** : trois millions de Français se mobilisent contre la « réforme » antisociale des retraites et des pensions ; la seule réponse qu'ils obtiennent, c'est l'autisme des dirigeants politiques (voire syndicaux) qui se permettent le passage en force de la nouvelle législation qui « vénalise », au profit du patronat et de l'état-patron, **cette immense conquête culturelle qu'est l'allongement de l'espérance de vie !**
- **2005** : au **NON** massif au référendum sur le Projet de Constitution Européenne du 29 mai, la seule réponse de la classe politique, décidément murée dans son autisme

volontaire, a été **la non prise en compte de la voix des urnes** qui n'a, semble-t-il, pas plus de valeur pour elle que la voix de la rue !

- **2005-2006** : le mouvement social des banlieues de l'automne 2005, dont les différentes analyses faites jusqu'à ce jour sont incapables de cerner la nature profonde, a eu comme réponse des pouvoirs publics le **Contrat Première Embauche** ! La « déferlante jeune », entraînant avec elle l'essentiel du monde syndical, a eu raison de ce texte de loi que les ridicules palinodies des dirigeants politiques ont finalement conduit au trépas ...

Alors que s'amorce la campagne présidentielle pour 2007, le SNCA e.i.L. constate que, sous l'alibi d'affaires dont le sort inéluctable est de faire long feu, et avec, en arrière plan, **la grave crise de la représentation nationale et locale**, cette pré-campagne s'inscrit dans **la logique de la division des Français plutôt que dans celle du rassemblement des citoyens**. C'est pourquoi le Congrès se permet de mettre en garde contre cette volonté, trop efficiente quoique dissimulée, de **communautariser la société**, les vieux contre les jeunes, les fonctionnaires contre les travailleurs du privés, les chômeurs contre les actifs, les CDD contre les CDI, les banlieues contre les centres-villes, les tenants d'une religion contre les pratiquants d'une autre, les populations originaires d'une culture contre celles d'une autre, le Nord contre le Sud émergeant ou non, etc.

La réponse syndicale à cette division préméditée du corps social qui autorise toutes les régressions est encore le recours à la **Charte d'Amiens** et sa mise en action. Car **l'unité du monde au travail est seule en capacité de mener victorieusement le combat de classe contre ceux qui tirent les plus gros bénéfices de la désunion induite par le système économique et social de la mondialisation**.

Et cela vaut pour la totalité de la population de la Terre.

IV – ECOLE ET SERVICES PUBLICS

A) L'Ecole,

L'Ecole, qui doit pourtant être celle de la République, reflète dramatiquement la situation politique, économique et sociale de la France. Là où les clivages sociaux devraient être dépassés par la volonté commune aux maîtres et aux enfants et adolescents de préparer l'avenir des futurs citoyens de la République «*Une et Indivisible* », règnent **la précarisation et le sentiment d'insécurité du lendemain**. A quoi bon l'effort, que de toute façon le fonctionnement actuel de notre système éducatif escamote au maximum (le collège unique est un des puissants et dispendieux moyens de cet escamotage), si

cela doit déboucher sur dix ans de petits boulots, le chômage, le travail intérimaire et peut-être, sur le tard, un CDI qui donne un travail sous rémunéré, vu la concurrence aux portes de l'entreprise, puis une retraite tardive et mal payée ? **Que signifie se préparer à être un citoyen de la République quand on risque à tout moment d'être reconduit à la frontière ?**

L'année scolaire qui s'achève n'a pas été chiche en drames dus à la violence qui, depuis bientôt deux décennies, a largement fait tache d'huile dans les établissements scolaires. La cruauté et le cynisme des actes commis par des adolescents, souvent très jeunes, contre d'autres élèves ou contre des adultes de l'encadrement pédagogique et éducatif, croissent en même temps que **la veulerie, non moins cynique, et la couardise des autorités de tutelle**, chefs d'établissement, recteurs et conseillers du ministre. Aux ordres d'une classe-caste politique qui se désintéresse du sort de la République, ces hauts fonctionnaires font comme leurs maîtres : ils songent, pour beaucoup trop d'entre eux, d'abord à leur carrière et, très secondairement, aux intérêts de l'Etat-Nation qui, dans notre pays, s'incarne dans la République.

Le SNCA e.i.L. affirme que **la violence s'étend dans l'Ecole quand la Laïcité la déserte**, et que **le combat contre la violence est le combat même de la Laïcité**. La loi sur les signes religieux à l'Ecole – elle existe, c'est mieux que rien – est une petite concession de la classe politique à **une revendication fondamentale** de la population, et que le 29 mai a d'ailleurs hautement portée : **que l'intérêt général passe toujours avant les intérêts privés toujours injustes et communautaristes !**

Les peu- ou non- républicains qui nous gouvernent ne sont pas nécessairement des imbéciles. Il y a, dans la suite des lois d'orientation, ou de remise à jour des lois d'orientation précédentes concernant l'Ecole, une remarquable continuité depuis plus d'un quart de siècle visant à **faire fonctionner les établissements scolaires publics comme des entreprises privées**. Pour aller dans le même sens, « on » (pouvoirs publics, médias, associations, voire syndicats ...) attise la concurrence entre eux, par démantèlement insidieux de la carte scolaire, par classement statistique de leurs performances en omettant de dire quelle profonde disparité il y a dans les populations scolaires d'un même canton ou d'un même quartier, par redéploiement des moyens à des fins comptables totalement étrangères aux exigences pédagogiques, et ainsi de suite ! **La loi FILLON est en cela un maillon essentiel car elle intervient au moment où se met en place la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF) qui sous prétexte de mieux contrôler la gestion**

des deniers de l'Etat (ce qui est une affirmation outrecuidante car la représentation nationale ne contrôlera que les résultats de la gestion précédente mis en forme par des fonctionnaires spécialisés dans la finance mais sûrement pas dans la pédagogie ...) est par essence **un outil de la privatisation des services publics et par conséquent de l'Ecole et une arme contre l'emploi et l'intérêt des élèves et de leurs familles.**

La *loi sur l'Egalité des Chances* (la *Constitution* parle pourtant toujours de **l'Egalité des Droits** ...) qui veut, avec l'aval de la loi FILLON sur l'Ecole, donner, d'ici très peu d'années, **la formation initiale de 500 000 jeunes au patronat** (sans compter les quelques milliers de jeunes déboussolés qui sont déjà pris en charge par l'armée pour remédiation scolaire avec, en échange, l'embrigadement dans les us et mœurs militaires, ce qui est illégal par ailleurs), est aussi un gros élément de l'artillerie dirigée contre l'Ecole Publique et donc Laïque par le lobby de la privatisation à tout va :

1. La République se défause sur l'entreprise privée de **sa mission de donner une formation initiale** à tous les jeunes de 6 à 16 ans vivant sur le territoire national.
2. Comme le patronat sera bien en peine de former tous ces jeunes gens, il fera appeler à des « mercenaires » : les profs du public, payés par l'Etat ... Les grands patrons de la médecine ont bien des lits à eux (et ce qui va autour, comme médecins, infirmiers, aides-soignants) pour accueillir leur clientèle privée dans les hôpitaux publics ! Les PDG auront leurs classes – et ce qui va avec - bien à eux, dans nos LP, nos lycées techniques et technologiques publics !

Le SNCA e.i.L. ne peut se contenter de déplorer, le temps d'un Congrès, un tel état de délabrement de l'Ecole de la République et de la République elle-même. **Il se doit d'être offensif contre tout ce qui vise à les saper un peu plus, et, surtout, pour tout ce qui peut les reconstruire, les consolider et les promouvoir dans leur dimension universelle.**

B) Les services publics

Les **services publics** sont au cœur de la République dont ils manifestent concrètement la devise : **Egalité** des droits à accéder à tous les services vitaux que sont l'instruction et l'éducation, la santé, les transports, les communications, les énergies et l'eau, le travail, le logement, la sûreté des biens et des personnes, la justice ... **Fraternité** par la contribution redistributive et progressive que les citoyens et les entreprises apportent pour leur fonctionnement. **Liberté** car, ainsi débarrassés de l'angoisse permanente

de trouver le service vital au moindre coût pour eux-même et leurs familles, ou d'avoir à s'en priver, les citoyens peuvent se former, travailler, se soigner, circuler, vivre, **l'esprit serein, et partant disponible, pour les exigences de la vie de la Cité.**

C'est pourquoi la **grande offensive menée contre les services publics**, et pas seulement contre l'Ecole, par les tenants de la mondialisation, donc de la privatisation et de la mercantilisation de tout ce qui concerne la vie des hommes, même dans ses dimensions les plus intimes, est une **offensive anti-républicaine.**

La destruction de l'Etat-Nation passe par la destruction de sa législation mettant en place les services publics à l'avantage de tous.

Bien évidemment, les campagnes électorales qui commencent et se poursuivront, selon le calendrier pré-établi, en 2007 et 2008, doivent être l'occasion pour les Républicains comme pour les organisations syndicales qui se réclament de la *Charte d'Amiens*, dont le SNCA e.i.L. d'interpeller la classe politique **sur la pérennité de la République, sur la sauvegarde et le développement des services publics et notamment sur celui de l'Education, sur le respect et l'amplification du corpus du Droit au Travail, sur la prééminence de l'égalité des droits dans l'accès à la formation initiale et à l'emploi**, étant entendu que le *Plan de cohésion sociale*, dit Plan Borloo, et la *Loi sur l'Egalité des Chances* sont des **textes de discrimination antidémocratique.**

Interpeller la classe politique et en obtenir des réponses claires !

V - LES PERSONNELS

De même que le SNCA e.i.L. a condamné le transfert des fonctionnaires TOS aux collectivités territoriales, vrai marché de dupes fait sur le dos de collègues souvent à la peine, rarement à l'honneur et la plupart du temps mal rémunérés, de même, il dénoncera toute tentative pour casser le statut des fonctionnaires. C'est pourquoi il entend poursuivre son combat contre la LOLF dont **le principe de fongibilité asymétrique en mettant les fonctionnaires en concurrence entre eux casse de fait leurs statuts** et leurs possibilités de carrière, amplifiant les injustices créées par la NGP.

D'autre part, dans le droit fil de la revendication portée, naguère, sans cesse, par la seule délégation AUTREMENT dans la FSU, le SNCA e.i.L. se donne mandat de dénoncer **la paupérisation grandissante des enseignants PLP, certifiés et agrégés, et des non enseignants des collèges et des lycées, et d'œuvrer à la mobilisation des personnels pour obtenir de**

substantielles revalorisations salariales. Qui, en effet, peut nier le **recul social dont sont victimes les professeurs du secondaire** quand, désormais, l'INSEE y voit une **catégorie socioprofessionnelle moyenne**, alors qu'il y a vingt ans il les classait dans les catégories socioprofessionnelles supérieures ?

Qu'il y ait eu des rattrapages pour les plus bas salaires, ce qui n'est pas un mal, même si ce rattrapage n'empêche pas toujours la stagnation, sinon la régression du pouvoir d'achat de ceux qui en ont bénéficié, ne justifie aucunement que cela se fasse aux dépens d'autres catégories sociales. Là encore, la **mondialisation, par ses pratiques malthusiennes, est à l'œuvre**. Le système refuse, en effet, d'augmenter globalement la rémunération du travail, et il a même tendance à la restreindre au profit de la rémunération du capital : **il y a quinze ans encore, 80 % du PIB mondial, c'est-à-dire le total de la valeur ajoutée par le travail des hommes, revenaient aux travailleurs et 20 % rémunéraient le capital ; aujourd'hui le capital en récupère 30 %, et 70 % seulement payent le travail ...**

VI – LA QUESTION FÉDÉRALE ET LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.

Par ordonnance du Tribunal de Grande Instance (TGI) de PARIS, rendue le 29 avril 2005, et par la tenue du Congrès National Extraordinaire du SNCA e.i.L., le 3 mai 2005, Bernard PABOT, Secrétaire Général de la Fédération EIL a échoué dans sa tentative de réunir le 4 mai 2005 un Congrès National Extraordinaire et illégitime du SNCA e.i.L qu'il avait convoqué en lieu et place de sa Secrétaire Générale, au mépris de la souveraineté syndicale. Le même Bernard PABOT, avec la complicité active du Secrétaire Général du SNETAA, Christian LAGE, a réuni en toute hâte, le 20 mai 2005, un Congrès Fédéral Extraordinaire, sans y convoquer le SNCA e.i.L. puisque l'objet de ce Congrès était de spolier le SNCA e.i.L. de son champ de syndicalisation dans le corps des certifiés et des agrégés au profit du SNETAA en perte de vitesse chez les PLP, et d'exclure le SNCA e.i.L. de la Fédération EIL. Déclaré « **manifestement illicite** », en septembre 2005, par une nouvelle ordonnance du TGI de PARIS, ce Congrès, spoliateur et illicite, a été cependant utilisé par PABOT et LAGE pour obtenir du Directeur des Personnels Enseignants, Pierre-Yves DUWOYE, qui s'est fait sans doute une douce violence pour

obtempérer, **l'invalidation de la liste du SNCA e.i.L. au profit de celle du SNETAA lors des élections professionnelles des certifiés en décembre 2005**. Les pratiques poncepilatesques des tribunaux administratifs ont donné satisfaction aux ennemis du syndicalisme indépendant, c'est-à-dire au **triumvirat de l'indépendance syndicale et de la cogestion : PABOT, LAGE et DUWOYE**.

C'est pourquoi le SNCA e.i.L n'ayant pu aller aux élections ne disposera d'aucun moyen de gestion pendant trois ans si ce n'est le moyen le plus nécessaire à tout engagement militant : **la conviction étayée par l'enthousiasme et la persévérance**.

Le 16 mai prochain, le TGI de Paris doit statuer sur le fond en ce qui concerne le Congrès « **manifestement illicite** » du 20 mai 2005.

Quoiqu'il en soit, la Secrétaire Générale, réélue, est mandatée pour se rendre seule, les 18 et 19 mai 2006, à La BOURBOULE où est convoqué le Congrès Fédéral National Ordinaire, et **s'y opposer à toute modification des statuts qui dénaturerait l'esprit qui présida à leur adoption, lors du Congrès constitutif de LAMOURA, et les principes et les valeurs que porte l'orientation syndicale AUTREMENT**.

Dans l'éventualité, probable, où le Congrès fédéral de LA BOURBOULE, en y mettant les formes cette fois, exclurait le SNCA e.i.L., le nouveau Secrétariat National prendra les dispositions nécessaires à la prochaine rentrée scolaire. D'ici là, le Congrès mandate la Secrétaire Générale pour entreprendre toutes les démarches nécessaires au recouvrement des sommes dues par la fédération EIL et prévues par l'ordonnance du 29 avril 2005.

PARIS, le 11 mai 2006

Pour le Congrès

**Françoise Roche
Secrétaire Générale**

**CONGRES / CONGRES / CONGRES / CONGRES /
CONGRES / CONGRES / CONGRES / CONGRES /**

Tarifs des cotisations 2006-2007

Le SNCA e.i.L. tient à rappeler que les cotisations doivent d'abord servir à défendre les intérêts matériels et moraux des adhérents. La part due au fonctionnement des structures nécessaires ne doit pas grever l'engagement solidaire que représente la cotisation des adhérents ni détourner les militants de leurs obligations et responsabilités.

Les personnels de la Fonction Publique subissent, avec l'ensemble des salariés, une réelle amputation de leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi il est indispensable d'ajuster le montant des cotisations à ce recul économique et social. Cela ne signifie pas que l'action revendicative sera moins forte. Au contraire, elle sera même vraisemblablement renforcée dans la mesure où la modicité des cotisations doit permettre à davantage de collègues de se syndiquer.

Telle est l'option que choisit le SNCA e.i.L.

D'autre part, la syndicalisation est un acte responsable qui engage solidairement l'adhérent-e et son syndicat d'affiliation. Elle a donc plusieurs significations : elle est un choix de solidarité « S », elle donne accès à des informations personnalisées « I », et, à l'occasion d'une mutation ou d'une promotion, elle est une demande de suivi de carrière « C ».

C'est pourquoi la cotisation des titulaires et stagiaires est modulable : soit la somme S + I, soit la somme S + I + C.

CONTRACTUELS : 45 €

VACATAIRES : 27 €

TITULAIRES ET STAGIAIRES

ECHELON	AGREGES		CERTIFIES PLP	
	Parts S+I en €	Part C en €	Parts S+i en €	Part C en €
1 à 4	54	20	45	15
5 à 7	72	40	54	25
8 & 9	90	60	63	35
10 & 11	108	80	72	45
Hors classe 1/4	108	80	72	45
Hors classe 5/7	126	100	90	50
Retraités	70		60	
Disponibilité	27	10	27	10

ATTENTION !

Hors de France : la part C, ou « carrière », de la cotisation est assortie d'un coefficient 2.

Le secteur **Hors de France**, qui concerne l'Etranger et les Territoires, est confié à

Vincent GODEAU
victorsimiant@gmail.fr

Bulletin d'adhésion pour l'année 2006-2007
(A RENSEIGNER ET A RETOURNER AU SIEGE)

COORDONNEES PERSONNELLES

Madame Mademoiselle Monsieur
Nom Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse personnelle

Code postal Ville
Téléphones Fax
Courriel

COORDONNEES PROFESSIONNELLES

Etablissement de rattachement

Collège Lycée LP Autre (préciser)
NOM
Adresse

Code postal Ville
Téléphones Fax
Courriel

N° de code de l'établissement Académie

Carrière

Spécificité ou matière enseignée (être très précis)

Titulaire TZR Stagiaire IUFM Stagiaire en situation

<i>CORPS</i>	<i>GRADE</i>	<i>ECHE LON</i>	<i>INDICE</i>	<i>Date de la dernière promotion</i>
<input type="checkbox"/> Agrégé <input type="checkbox"/> Certifié <input type="checkbox"/> PLP <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors classe			

Non-titulaire Préciser : Contractuel Autre (préciser) :

Date de la dernière inspection :

Je, soussigné-e, apte pour la totalité de la cotisation (S+I+C) ,
déduis la part « suivi de carrière » (S+I) .

Je règle par chèque joint à l'ordre du SNCA e.i.l. la somme de

Date Signature